



Quel recours pour un père?

Par **damnat**, le **18/08/2008** à **11:37**

Mon mari a 2 enfants de 10 et 7 ans d'un précédent mariage. Leur mère en a la garde mais elle a une vie très instable:

Ces 4 dernières années les filles ont changé 7 fois d'école et déménagé presque autant de fois (plusieurs fois dans la même ville, en Corse, à St Quentin dans l'Aisne) tout ceci au gré de la vie amoureuse de leur maman. Elle s'est remariée, a eu un autre enfant et à l'heure d'aujourd'hui, elle et son mari en sont à leur 2ème procédure de divorce. Tout ceci entrecoupé de disputes parfois violentes au cours desquelles mon mari était appelé pour aller rechercher ses filles (une fois par le commissariat, une fois par la maman elle-même)

Aujourd'hui, leur maman vient d'accepter un travail dans la fonction publique en région parisienne (j'ai oublié de préciser que nous vivons dans le Nord) mais elle nous a annoncé cette semaine qu'elle ne pouvait pas garder les enfants avec elle et qu'elles iraient vivre chez leur grand-mère (maternelle) et seraient scolarisées dans le village (dans le pas-de-calais).

Mon mari et moi-même sommes inquiets de tous ces changements dans la vie des enfants et même pour leur "avenir psychologique".

Quels seraient les recours envisageables pour offrir aux enfants une vie plus stable? Est-ce normal que les enfants aillent chez leur grand-mère plutôt que chez leur père? Il est vrai qu'elles ont un petit frère utérin mais de notre côté nous avons aussi 2 enfants qui réclament leurs grandes soeurs!!

Voilà, mon texte est un peu long mais la situation un peu compliquée...

Merci de me répondre

Par **magali29**, le **18/08/2008** à **16:15**

Bonjour, il faudrait que ton mari contacte un avocat afin de déposer une requête au jaf

Par **sozzo**, le **18/08/2008** à **19:02**

Bonjour,

Je suis d'accord avec magali29, votre mari doit repasser au jaf et lui soumettre toutes les explications que vous nous avez donné en fournissant bien sur des preuves (certificats, attestations ...) peut être que leur mère a demandé à leur grand mère et n'osais pas demandé à son ex. Qu'il fasse les démarches, au moins pour soulager leur grand-mère car je pense que bien qu'elle adore ses petites filles, cela sera lourd à assumer. De toute façon, si votre mari obtient leur garde, leur mère aura un droit de visite et d'hébergement et la région parisienne au nord, la distance n'est pas excessive. Réglez bien par contre tous les points qui pourraient poser problèmes: pension alimentaire, frais de transport, dvh, qui vient et ramène les enfants

En espérant avoir répondu à votre question
Bonne fin de journée.